

Cinquante personnes peuvent y avoir une chambre ou au moins un lit pour la nuit.

Les personnes du sexe seulement sont admises pour coucher.

Le chemin qui conduit au couvent a été considérablement amélioré. Il est devenu facile même pour les personnes âgées ou infirmes. Le site est enchanteur et tout à fait salubre.

LES CONCILES DE QUÉBEC.

(Suite).

Les conciles ont encore cet avantage d'être dans l'Eglise comme des étapes qui servent à marquer, en les accentuant, ses progrès et son accroissement ; ce qui est vrai surtout pour les pays nouveaux, où un premier diocèse, succédant à un vicariat ou à une préfecture apostolique et comprenant tout le vaste territoire, devient dans la suite une province qui se partage bientôt elle-même entre plusieurs sièges métropolitains.

C'est ainsi qu'au premier concile de Québec, en 1851, il n'y avait, pour toute l'étendue de l'Amérique anglaise qu'une seule province et huit ou dix diocèses, tandis qu'aujourd'hui, après moins de quarante ans nous comptons, pour la même étendue de pays, trois archidiocèses et une quarantaine de sièges épiscopaux. Ce développement si rapide est dû, au moins dans une grande mesure, à l'action des conciles dans lesquels les évêques réunis, se concertant pour le plus grand bien de l'Eglise et des fidèles, décidaient de l'opportunité de demander à Rome la création de nouveaux diocèses ou de nouvelles provinces.

C'est ce qui ressort clairement d'un aperçu général sur les six premiers conciles.

La province ecclésiastique de Québec fut érigée et constituée par une bulle du 12 juillet 1814, et renfermait à l'origine les diocèses alors très vastes de Québec, Montréal, Kingston et Toronto.

Trois ans plus tard, on lui adjoignit les diocèses de Terre-Neuve et le district du Nord-Ouest. Quant aux évêques de Charlottown, du Nouveau-Brunswick, d'Halifax et d'Arichat, comme ils ne dépendaient d'aucun métropolitain, ils durent, afin de se conformer aux prescriptions du concile de Trente, élire le siège de Québec pour toutes les fins conciliaires, ce qui leur donnait le droit d'être invités, et leur imposait le devoir d'assister aux conciles.

La lettre d'indiction du premier concile de Québec, datée du jour de l'Epiphanie 1851, et signée par Mgr P. F. Turgeon, convoque les évêques des diocèses mentionnés plus haut pour le 15 août de la même année.

Les coadjuteurs de Kingston, Montréal et Québec furent pareillement invités, et reçurent par privilège le droit de vote décisif.

Les évêques du Nouveau-Brunswick, d'Halifax, d'Arichat et du Nord-Ouest ne purent se rendre pour diverses raisons. L'évêque